



L'aménagement du territoire

Evolution démographique de la commune



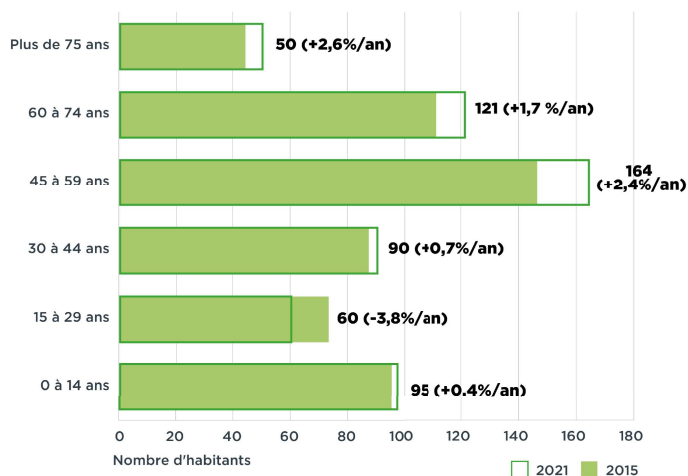
591
HABITANTS
en 2022

DONNÉES 2025

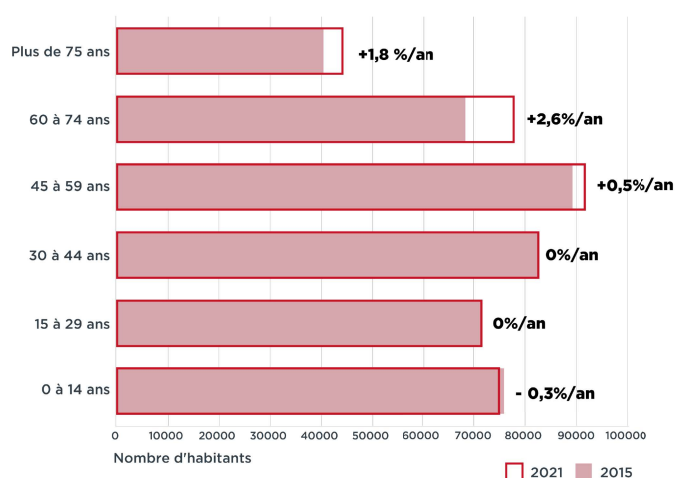
Depuis 1975, la commune a doublé sa population, avec une croissance régulière. Elle a été forte entre 1999 et 2010 (+1,7%/an en moyenne) et semble légèrement fléchir depuis 2010. Sur la dernière période, la croissance est de 0,8 %/an, soit 5 habitants supplémentaires chaque année (contre 8 par an entre 1999 et 2010).

Evolution de la population par tranche d'âge

La Chapelle Blanche



Savoie



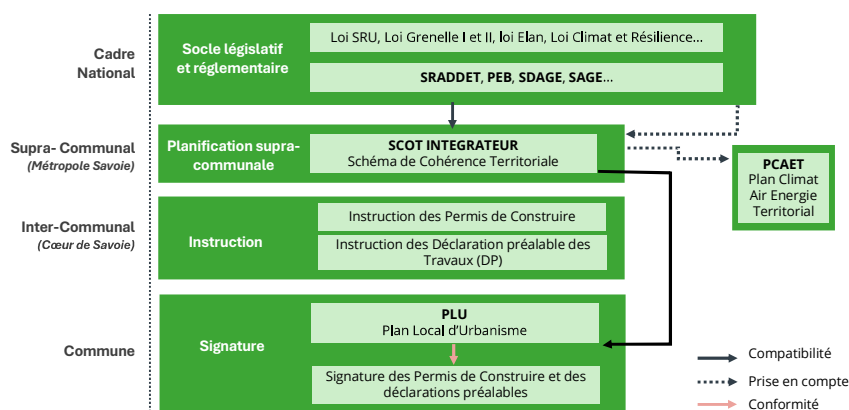
Comme en Savoie, la commune connaît un vieillissement de sa population. Si la tranche d'âge des 15-29 ans baisse fortement, la population des 0-14 ans et des jeunes actifs (30-44 ans) est plutôt stable. Elle était en nette repli entre 2010 et 2015.



L'aménagement du territoire

L'urbanisme

Le cadre réglementaire en vigueur



Il existe un certain nombre de documents de planification et tous ne sont pas égaux : certains sont « supérieurs » aux autres, c'est-à-dire qu'ils doivent être respectés par les documents d'urbanisme de rang « inférieur ».

Le PLU fait partie intégrante de ce système hiérarchique et se doit d'être compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Plan Local d'Urbanisme (PLU).

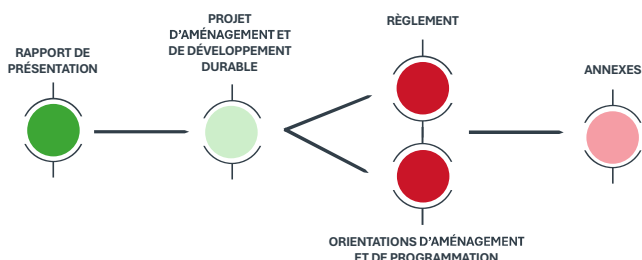
Les communes ont la responsabilité de réfléchir à une échelle plus large que le périmètre communal pour assurer la complémentarité des territoires.

C'est la commune qui classe un terrain constructible, mais il n'existe aucun droit acquis au maintien de ce classement. Pour classer ou déclasser un terrain, la commune doit cependant respecter toute la hiérarchie des documents ci-dessus.

Le plan local d'urbanisme (PLU)

Défini aux articles L.123-1 et suivants du code de l'urbanisme, le plan local d'urbanisme (PLU) communal ou intercommunal (PLUi) détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols.

Il comporte :



L'orientation d'aménagement programmée (OAP)

Dans le PLU, Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ont vocation à renforcer la qualité et la cohérence des projets d'aménagement, notamment sur les secteurs à urbaniser dont la collectivité n'a pas forcément la maîtrise foncière.

Les OAP s'ajoutent ou se substituent au règlement sur des périmètres spécifiques pour définir des intentions et orientations d'aménagement qualitatives, des objectifs à atteindre ainsi que des principes à respecter.

Il existe 4 OAP sur La Chapelle Blanche. Elles imposent une densité minimale et maximale d'habitations ou de types de logements.

Les OAP sont directement opposables.

Les nouveaux enjeux d'aménagement

Une forte réduction des espaces constructibles, déjà engagée lors de l'élaboration du PLU

... dans le respect de l'application de la loi Climat et Résilience qui impose une réduction de 50 % de la consommation des espaces agricoles et Naturelles entre 2021 et 2031 par rapport à la période 2011-2021.

... Et paradoxalement un besoin de logements variés en propriété et en locatif

Une nécessaire transition écologique et adaptation au changement climatique conciliant à la fois :

- Végétalisation, désimperméabilisation, lutte contre les îlots de chaleur...
- Economie de foncier / densité « acceptable » des projets



L'aménagement du territoire

Des projets d'urbanisation au cœur du chef lieu

Si les permis de construire pour les deux projets collectifs ont été accordés et des premiers travaux de raccordement réalisés, **le temps de mis en œuvre de ces différents projets, portés par des opérateurs privés, est long** : ils doivent en effet s'assurer de pouvoir vendre les logements avant de s'engager dans la construction et les aménagements. Le contexte économique et immobilier reste incertain en 2025.

Un projet de 16 logements rue Amélie Gex

porté par BOCH22 :

- Réaménagement d'une maison en 4 appartements
- Création de 4 maisons mitoyennes
- Création d'un petit collectif de 8 logements intermédiaires (avec parking enterré et entrées indépendantes)



Un projet de 8 logements rue de la Chapelle

porté par MSF Investissements:

Deux petits collectifs de 4 logements sur
2 niveaux à entrées indépendantes

Un projet de lotissement de 6 lots « Le Plateau de la Chapelle » au lieu dit Plan Pinet

6 parcelles
(entre 420 et 630 m²)
à construire

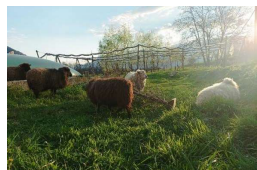




L'aménagement du territoire

Les exploitations agricoles

La Ferme de Gilles Barbier



Gilles BARBIER



Surface exploitée : 120 ha

Production : troupeaux allaitants et vaches à viande ; 50 vaches allaitantes, 90 génisses à viandes

La ferme à Pierre



Deux associés en GAEC :
Marion ROLLAND et Julien DROGE



Surface exploitée : 55 ha

Production : cultures de blé, petit épeautre, sarrasin, soja, lentilles, pois chiches, transformation des céréales en farine panifiable, élevage de bovins allaitants de la race d'Hérens

GAEC de la belle étoile



Philippe PUGET et Jean-Luc PUGET



Surface exploitée : 110 ha

Production : 100 vaches laitières

La Ferme des Valnoix



Grégory BERNAT, Patrick DIEUFILS, Louise DIEUFILS



Surface exploitée : 96 ha

Production : 45 vaches laitières race montbéliarde (90 ha), noyers (6 ha) : noix, huile et vin de noix, confiture, nougat, biscuits

La Ferme



Claudine CATTANI



Surface exploitée : 50 ha

Production : viande de brebis (55) et bovins (45), culture de céréales pour alimentation des bêtes, blé, orge

Françoise Sanchez



Françoise Sanchez



Surface exploitée : 17 ha

Production : polyculture de fruits et légumes de saison, noix, complément avec jus de fruit : pommes, poires, raisins

EARL de Montraillant



Nicolas GATE DUPLAT



Surface exploitée : 80 ha

Production : 55 vaches laitières de race Montbéliardes et 45 génisses, céréales (environ 15 Ha de maïs et triticales, et 5 Ha de culture de luzerne), production de safran de Savoie

Le Verger de Montraillant



Stéphane OLIVIER



Surface exploitée : 1,5 ha

Production : fruits frais (20 variétés de pommes, 4 de poires, kiwi, kiwaï, jus, compotes)
100% agriculture biologique

La Ferme de Villard Martin



Aurélien GAYET



Surface exploitée : 70 ha

Production : viande de bovins (35 UGB), pommes de terre, oeufs



L'aménagement du territoire

Comment imaginez-vous votre village dans 20 ans ?

- ***Combien d'habitants ?***
- ***Quelle place pour des jeunes ménages ?***
- ***Quelle typologie de logements ?***
- ***Quels équipements et espaces publics ?***
- ***Quels modes de déplacements (voiture, vélo, marche, transport en commun, ...) ?***
- ***Quelle place pour l'agriculture et quel type d'agriculture ?***

***Décrivez votre vision de la commune dans 20 ans (écrivez votre récit!)
Ou répondez aux questions de votre choix !***